

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

29

Nombre de votants :

29

Date de convocation :

23 juin 2017

Date d'affichage :

6 juillet 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 29 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes LAFOND (jusqu'à la question n° 26), LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
absente

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 27

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
absent

<> <> <> <>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017**

QUESTION N° 20

OBJET : Partenariat avec l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA) : avenant 2017 à la convention

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 14 juin 2017.

Labélisée par l'Unesco et pôle associé à la Bibliothèque National de France, l'AMTA est installée à Riom depuis de nombreuses années. L'agence assure des missions liées à la sauvegarde, la transmission, la promotion et la création à partir du patrimoine culturel immatériel de l'Auvergne.

De son côté, la Commune de Riom met en œuvre une politique culturelle ambitieuse et variée, dans les domaines du spectacle vivant, de l'enseignement et des pratiques artistiques ou encore de la conservation et de la valorisation d'éléments de patrimoine.

En vue de favoriser l'atteinte de ces objectifs communs, de valoriser et de développer des projets en partenariat, il est proposé de signer un avenant à la convention du 24 mars 2016 portant sur la période 2016 – 2018. Quatre axes de travail collectif y sont établis : spectacle vivant, pratiques artistiques, jumelage, découverte et promotion des patrimoines.

Sur la base de ces axes, un programme d'action est décliné annuellement, en précisant les moyens directs ou indirects apportés par les deux parties, pour la mise en œuvre des projets communs qu'ils entendent conduire.

Pour 2017, le partenariat portera sur le projet *Noel à Pâques* aux Archives ; le projet autour du musicien et compositeur Yann Gourdon ; l'accueil de la Cie *L'Auvergne Imaginée* et un travail de réalisation d'un bas-relief sur le site des Abattoirs avec l'atelier Ado de l'école d'arts plastiques.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'avenant 2017 à la convention triennale entre la Commune de Riom et l'AMTA et autoriser le Maire ou son représentant à le signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 juin 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL